

BTS BANQUE - Conseiller de clientèle

II - Calendrier des épreuves – Session 2019

EPREUVES	DATES	HORAIRES
EPREUVES ECRITES		
E5 – Environnement économique, juridique et organisationnel de l'activité bancaire	Lundi 13 mai 2019	14h00 – 18h00*
E2 – Langue vivante étrangère	Mardi 14 mai 2019	10h30 – 12h30*
E1 – Culture Générale et Expression	Mardi 14 mai 2019	14h00 – 18h00**
E4 – Développement et suivi de l'activité commerciale E4-1 – Etude de cas	Mercredi 15 mai 2019	14h00 – 18h00*
EF2 – Epreuve facultative de certification professionnelle	Jeudi 16 mai 2019	14h00 – 16h00*
EPREUVES ORALES ET PRATIQUES		
E3 – Gestion de la relation client	Du lundi 27 mai au mardi 28 mai 2019 (Lycée J Loth PONTIVY) - (Lycée Nelson Mandela - NANTES)	
E2 – Langue vivante étrangère	Du mardi 4 juin au vendredi 7 juin 2019 (Lycée J Loth PONTIVY)	
E.F 1- LVE autres qu'Anglais, Espagnol, Turc et Allemand	Du lundi 3 juin au jeudi 6 juin matin 2019 (Lycée Nelson Mandela - NANTES)	
E4 2- Développement et suivi de l'activité commerciale Analyse de situation commerciale	Du lundi 3 juin au jeudi 6 juin 2019 (Lycée J Loth PONTIVY) - (Lycée Nelson Mandela – NANTES)	

Rappel : * Aucun candidat ne doit quitter la salle d'examen avant la fin de l'épreuve.

** Aucun candidat ne doit quitter la salle d'examen avant la fin de la 2^{ème} heure.

Centres et adresses des centres d'épreuves orales

- Lycée Joseph Loth – 4 rue Jean-Marie de Lamennais – 56300 PONTIVY
- Lycée Nelson Mandela – 10 rue Pierre Vidal-Naquet – 44265 NANTES Cedex 02

Dates et lieux de dépôt

DOCUMENTS	DATES	LIEUX
Dépôt des dossiers : livrets de compétence E3 : Gestion de la relation client E4-2 : Développement et suivi de l'activité commerciale – Analyse de situation commerciale	Le jeudi 25 avril 2019 (cachet de la poste faisant foi)	Dans le centre d'épreuves orales qui vous correspond (c.f. convocation)
Des livrets scolaires (pour les candidats scolarisés année scolaire 2018-2019)	le lundi 3 juin 2019	Division des Examens et Concours 92 Rue d'Antrain CS24209 -35042 RENNES Cedex

AUCUN DOSSIER NE DEVRA ETRE TRANSMIS AU RECTORAT

Les centres d'épreuves seront précisés sur les convocations que vous recevrez par l'intermédiaire :

- de l'établissement ou par le centre de formation pour les candidats scolarisés (en formation) 2018 – 2019,
- à domicile au plus tard 15 jours avant les épreuves pour les candidats individuels ou en formation par correspondance.